

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mai 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 23 mai 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230531-DEL_2023_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Sandrine LETOQUIN donne procuration à Gérard BRETTE
Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU

DELIBERATION 2023-37

OBJET : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE EN VUE D'ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS LIEES A LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

MONSIEUR LE MAIRE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL QUE :

► Dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique », déployée par le Département de la Corrèze (en coordination avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie), ce dernier propose la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux.

► Cette démarche globale s'inscrit dans une logique partenariale vertueuse, qui permettra de :

- Favoriser les économies d'échelle ;
- Optimiser et sécuriser la procédure ;
- Obtenir les prix les plus compétitifs ;
- Sélectionner des prestataires compétents.

► Le Département de la Corrèze assurera la coordination de ce groupement.

► Le Conseil Départemental de la Corrèze propose une convention constitutive du groupement de commandes, qui sera jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, DECIDE :

► d'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres : 15
Présents : 11
Représenté(s) : 2
Nombre de votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

